

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2015

L'An Deux Mille Quinze mardi 26 Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ATIG, MMES LE BRIAND, TAWAB, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, GRENOUILLAT, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB, MME ETE REPRÉSENTÉE PAR M. VAZQUEZ, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR M. BENDIAB

ABSENTS EXCUSÉS : M. WILLAUME, MME COMMISSIONNE

ABSENTS : MME RENKLICAY, MM BAGAVANE, OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 19

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0045 : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL-2015-0025 EN DATE DU 14 AVRIL 2015 CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET RÉGIE AUTONOME DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2014,

Vu le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le Maire - Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain,

Vu la délibération n° DEL-2015-0025 en date du 14 avril 2015 portant approbation du compte administratif 2014 du budget annexe RARU,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier la délibération n° DEL-2015-0025 du 14 avril 2015 portant approbation du compte administratif 2014 du budget annexe RARU qui est entachée d'une erreur technique pour la partie des restes à réaliser,

Délibère, et,

Approuve le compte administratif 2014 rectifié - Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

TOTAL RECETTES	(A)	952 920.62 €
TOTAL DEPENSES	(B)	868 752.62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	(C=A-B)	84 168.00 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	(D)	304 071.65 €
RESULTAT GLOBAL	(E=C+D)	388 239.65 €

Section d'Investissement

TOTAL RECETTES	(F)	4 562 696.80 €
TOTAL DEPENSES	(G)	6 526 095.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	(H=F-G)	-1 963 398.89 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	(I)	-760 441.00 €
RESULTAT CLOTURE	(J= H +I)	-2 723 839.89 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVEC RESULTATS ANTERIEURS	(K = E+J)	-2 335 600.24 €

Reste à réaliser en Investissement

RECETTES RAR	(L)	5 155 870.66 €
DEPENSES RAR	(M)	1 850 853.48 €
SOLDE RAR	(N= L-M)	3 305 017.18 €
RESULTAT CUMULE SOLDE RAR + DEFICIT DE CLOTURE	(J+N)	581 177.29 €
RESULTAT CUMULE SOLDE + DEFICIT DE CLOTURE	(O = K+N)	969 416.94 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

 Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 27 mai 2015

Transmis en Sous Préfecture le 25.05.15